



Circulaire du directeur des contributions
L.I.R. n° 95a/1 du 12 juillet 2022

L.I.R. n° 95a/1

Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions

La circulaire L.I.R. n° 95a/1 du 6 octobre 1994 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2022
Le directeur des contributions,